Sciences historiques.

H. LAMER, *Wörterbuch der Antike, mit Berücksichtigung ihres Fortwirkens* : Leipzig, Kröner, 1933, XI & 784 pages, 5.80 Marks.

Ce dictionnaire comprend, avec l'antiquité gréco-romaine, les peuples et les civilisations qui peuvent avoir quelque rapport avec elle. Destiné au public cultivé et aux étudiants, il évite par principe et dans la mesure du possible les termes techniques. Les articles, dus aussi à la collaboration de E. Bux et W. Schöner, embrassent une matière considérable : philologie, philosophie, littérature, archéologie, histoire, art, métrique, grammaire, citations, etc. C'est une petite encyclopédie dont l'originalité consiste à mettre en lumière la continuation de l'antiquité dans le présent (voir les articles sur la révolution française, le classicisme, le romantisme, Mussolini, le canal de Suez, etc.).

Il est évident qu'un ouvrage de ce genre, pour offrir une réalisation pratique, ne peut être fait que d'omissions et de renoncements volontaires. Aussi serait-il vain de laisser libre cours à une critique minutieuse. Cependant quelques remarques s'imposent. Les auteurs ont, pour rendre l'ouvrage accessible aux profanes, employé un vocabulaire courant. C'est leur droit. Mais on se demande si leur but est atteint. Le lecteur curieux de savoir le sens de « Apotheose » ne trouvera pas ce mot, dont l'explication est à la rubrique : « Vergottung von Menschen. » Les auteurs semblent attendre de ceux qui utilisent ce dictionnaire des connaissances qu'ils leur dénient par la destination de l'ouvrage. Par contre, on trouvera un article « Nobilität » et non « Adel », inconséquences qui limitent un peu l'utilité d'un dictionnaire. De même, est-il pratique d'avoir à chercher des renseignements sur l'industrie des anciens à « Handwerkliche und industrielle Berufe »? Il y a un article sur le commerce (Handel), mais point sur la société[1] et l'économie (Gesellschaft, Wirtschaft). Et pourtant il serait bien à sa place dans ce livre. Rien non plus sur les ports (Hafen). Est-il rationnel de mettre « Britannien » sous « England » et de dédoubler « Gallien[2] » et « Frankreich »? Qu'il faille chercher « Comitien » à la rubrique « Volksversammlung », soit. Mais les comices curiates sont omises ; on les trouvera mentionnées sous « Servius Tullius », sans qu'un renvoi avertisse le lecteur.

Que dire de la bibliographie? Elle est parfois incohérente. Par exemple, excellente pour Claude (les derniers ouvrages de Momigliano et de Stähelin sont cités), elle ne donne pour Tibère, à côté de deux travaux de détail, que le volume de Sthar (de 1885) ! Dans celle de Cicéron, on voudrait au moins voir le nom de Boissier. Il serait facile — et injuste

1. On en trouvera les éléments sous « Tägliches Leben ».
2. L'ouvrage de C. Julian n'a pas quatre, mais sept volumes.

— d'allonger, car ce dictionnaire a certainement des mérites. Si l'on veut voir ce qu'il y a et non ce qu'il n'y a pas, on aura d'agréables surprises : notices biographiques sur les grands philologues, l'origine de l'expression française « après nous le déluge », conseils sur les voyages archéologiques, etc. Les articles historiques sont particulièrement bien rédigés. Une intéressante tabelle montre le développement de l'écriture (p. 784).

Nonobstant les imperfections signalées plus haut, ce dictionnaire, d'un format pratique, d'une impression très lisible, rendra service à tous ceux que l'antiquité intéresse, et peut-être même au savant embarrassé çà et là par un lapsus.

J. Béranger.

W. C. Greene, *The achievement of Rome* : Cambridge, Harvard Univ. Press, 1933, 560 pages et 5 planches.

Considérations romano-américaines par un homme de gauche. Mais être obligé pour caractériser un historien de recourir à cette expression de comité électoral, c'est déjà le juger.

M. W. C. Greene avait publié en 1923 un volume sur l'*Œuvre de la Grèce* ; dix ans après, voici le pendant. Le premier ouvrage portait en sous-titre : *Un chapitre de l'expérience humaine* ; celui-ci porte : *Un chapitre de la civilisation*. Aux Grecs la théorie, aux Romains la pratique. *Excudent alii...* Pour ce qui touche à l'esprit et à l'art, Rome n'a guère inventé, mais elle a eu le don de fondre des éléments divers et de dresser la charpente d'une société vaste et policée ; après avoir consolidé les gains de la civilisation, elle les a offerts en cadeau au monde qu'elle régissait et aux siècles à venir.

Le pays et ses anciennes populations, l'extension de Rome, la famille, l'art, la politique, la religion, la littérature, tels sont les principaux chapitres, mais sous des titres symboliques et volontiers hermétiques. La méthode consiste à comparer passé et présent. On explique l'époque d'Auguste par le fascisme et le fascisme par l'époque d'Auguste. M. Greene, comme il est naturel, revient sans cesse à son pays ; il analyse les maux dont souffrent les États-Unis et il espère que l'exemple de Rome sera, là aussi, salutaire.

Quant à l'idée maîtresse, elle m'a paru être que Rome a réalisé il y a deux mille ans une Société des Nations qui, affranchie des barrières commerciales, jouissait d'une loi commune à l'abri de la *Pax Romana*. Mais alors l'établissement d'une hégémonie est nécessaire. L'homme de gauche veille et il veut croire que l'*Imperium* peut revivre sans impérialisme. Des idées voisines ont été exposées lumineusement par un des nôtres[1], mais en quinze pages.

1. M. Greene, si sévère pour les barrières économiques, respecte scrupuleuse-

On sent que je n'aime pas beaucoup ce genre de livre. Je préfère, il est vrai, une étude qui part de petits faits révélés et va s'élargissant à un travail où l'on brasse de grands événements connus et des idées préconçues. Je reconnais pourtant avec plaisir, au risque de sembler me contredire, que l'inspiration du volume de M. Greene est sympathique.

Marcel DURRY.

Tenney FRANK, *An economic survey of ancient Rome*, vol. I : *Rome and Italy of the Republic* : Baltimore, Johns Hopkins Press, 1933, 431 pages, 3 Doll.

M. Tenney Frank entreprend la publication d'un grand ouvrage sur la vie économique de l'ancienne Rome ; personne n'était pour cela plus désigné que l'auteur de l'*Economic History of Rome*, dont la seconde édition parue en 1927 prouve assez le succès, et de tant d'articles qui font autorité en la matière. L'ouvrage comprendra quatre volumes : Italie sous la République, Italie sous l'Empire, Provinces orientales, Provinces occidentales ; le *general editor*, qui s'est réservé les deux premiers tomes, s'est, en revanche, pour les provinces, assuré la collaboration de spécialistes éminents, parmi lesquels nous sommes heureux de saluer un de nos compatriotes, M. Grenier, qui naturellement traitera de la Gaule. On nous promet que les quatre volumes, édités grâce à l'aide financière de la Fondation Rockfeller, seront achevés dès 1935.

M. Tenney Frank souhaitait que tous les tomes fussent bâtis sur le même plan ; mais il a reconnu que, selon les époques et les régions, les documents variaient à tel point de nombre et d'aspect qu'il valait mieux adopter un plan pour chaque sujet. Toutefois, on retrouvera partout la même tendance : fournir aux travailleurs des faits et des textes ; répudier toute conception philosophique et politique de l'économie dans le monde romain. Si bien qu'un compte-rendu, qui ne peut entrer dans les détails, prendra l'aspect d'une énumération.

Dans ce premier volume, subdivisions chronologiques : une introduction (jusqu'à l'invasion gauloise) et cinq chapitres : I : De 387 à 264 ; II : Les deux premières guerres puniques ; III : Les guerres d'Orient ; IV : La période gracchienne ; V : De Sylla à Auguste (80-30 av. J.-C.). Dans chaque chapitre, le même ordre est suivi à quelques variantes près : tableau chronologique, le pays et ses habitants ; finances publiques (dépenses-impôts), législation économique, monnaie et banque, agriculture, industrie, commerce, prix ; une section est réservée à ce que l'auteur appelle les finances « semi-publiques » : il s'agit des revenus affer-

ment les linguistiques; il ne connaît que les travaux en anglais; de chez nous, il ne cite qu'un ouvrage de Boissier, et avec trois fautes dans le seul titre.

més, dîmes, mines, édifices publics, forêts. Chaque paragraphe donne les sources avec un minimum de commentaire : par exemple, relevé des cens avec références à Tite-Live ; liste des colonies fondées ; à propos de la législation de Tiberius Gracchus, citations en texte *et traduction* d'Appien, de Plutarque, des *Periochae*, de Cicéron, de *C. I. L.*, I², 638, etc... On arrive ainsi à une revue des prix à la fin de la République, sur quoi se termine ce premier volume, sans aucune conclusion.

Sans parler d'un index, il y a une excellente bibliographie ; elle n'est pas exhaustive ; on reconnaîtra avec l'auteur qu'elle eût pris alors des proportions démesurées. Mais rien d'essentiel ne m'a paru omis et, contrairement à beaucoup de savants étrangers, M. Tenney Frank cite les Français en bonne place : Gsell, Holleaux, Besnier ; MM. Cagnat, Carcopino, Cavaignac, Grenier, Hatzfeld, Piganiol, Toutain ; où l'on voit que, si les nôtres semblent d'ordinaire s'intéresser moins que les historiens américains (de naissance ou d'adoption) aux questions économiques, leur apport dans ce domaine n'est rien moins que négligeable.

Marcel DURRY.

M. HAMMOND, *The Augustan principate* : Cambridge, Massachusetts, 1933.

M. Hammond vient de publier sur le principat d'Auguste un travail qui constitue une bonne mise au point. Visiblement, les questions de droit constitutionnel sont au premier plan de ses préoccupations. Je regrette un peu qu'il ne se soit pas arrêté davantage sur certaines questions de chiffres qui ont été résumées dans des travaux récents. A mon avis, elles éclairent singulièrement la psychologie d'Auguste durant les premières années de son principat, et l'attitude qu'il a adoptée tant au dehors qu'au dedans.

Auguste nous dit que 500,000 Romains lui ont prêté le serment militaire. A sa mort (14 ap. J.-C.), l'armée comprenait vingt-cinq légions, théoriquement 150,000 hommes, en supposant les effectifs au complet[1]. Comme le service de vingt ans fonctionnait déjà normalement dans la dernière partie du règne, on peut admettre que tous avaient prêté le serment depuis 6 av. J.-C. environ. Dans la période précédente (28 av. J.-C.-6 av. J.-C.), il n'est pas sûr que l'effectif de vingt-cinq légions ait

1. Les légions qu'Antoine emmena contre les Parthes comptaient 3,750 hommes, à peine deux tiers de l'effectif officiel (Tarn, dans *Class. Quarterly*, 1932, p. 79). Mais Antoine avait rencontré certaines difficultés pour recruter en Italie. Il n'y a vraiment aucune raison pour admettre que des déficits de cet ordre aient été tolérés dans les légions de la seconde partie du principat d'Auguste. Un déficit de 10 % doit pourtant être envisagé.

été atteint dès le début[1]. En revanche, le service a été de seize ans au moins pendant une partie de la période. Si l'on admet qu'un des faits compense l'autre (nombre des légions un peu moins grand, service un peu plus court), on estimera que le nombre des hommes ayant prêté le serment durant cette période équivaut à peu près au nombre de la période suivante : 130,000 ou 140,000. Il faut aussi tenir compte des pertes, qui ont été sérieuses pendant la guerre batonienne et la guerre de Germanie : qu'on songe à la destruction des trois légions de Varus, environ 15,000 hommes, en 9 ap. J.-C. On ne peut guère évaluer très au-dessus de 300,000 hommes le chiffre des hommes enrôlés après la fin des guerres civiles. Il ne reste donc guère que 200,000 hommes enrôlés pendant les guerres civiles (44-28 av. J.-C.). Chiffre qui n'a rien d'excessif, si l'on songe que, durant cette période, Octave a eu couramment vingt légions (120,000 hommes) sous ses ordres. Sur ces 200,000 hommes, il nous dit que 120,000 étaient retraités à la fin des guerres civiles. Il reste donc 80,000 pour le chiffre des tués ou des hommes maintenus sous les drapeaux en 28 av. J.-C. Les pertes durant la guerre civile n'ont guère pu être inférieures à 30,000 hommes (compte tenu de ce que celles de la guerre contre Sextus Pompée ont porté surtout sur la flotte, que certainement Auguste ne fait pas entrer dans son calcul)[2]. Et il est difficile de ne pas évaluer à 50,000 hommes les troupes retenues en 28 av. J.-C., en attendant les renforts fournis par les nouvelles classes[3]. Bien entendu, chacun de ces deux chiffres est hypothétique : leur somme seule, 80,000 hommes, est certaine.

Bref, les renseignements fournis par Auguste conduisent à imaginer comme suit le mouvement de l'armée romaine de 44 av. J.-C. à 14 ap. J.-C. : le nombre des hommes enrôlés de 44 à 28 est de 200,000, desquels 120,000 sont retraités en 28 av. J.-C., 30,000 (?) ont péri, et 50,000 (?) sont retenus sous les drapeaux ; aux 50,000 retenus ainsi s'ajoutent, de 28 à 6 av. J.-C., environ 150,000 recrues ; sur ce total, 180,000 ont été retraités, car Auguste évalue à 300,000 environ le nombre des soldats retraités par lui (dont 120,000, avons-nous vu, avant 28 av. J.-C.) ; il reste un reliquat de 20,000 hommes environ, auxquels s'ajoutent les 150,000 recrues levées de 6 av. J.-C. à 14 ap. J.-C. ; en défalquant

1. M. Syme (*Journ. of Rom. Studies*, 1933, p. 14 sqq.) estime que si, et en donne de fortes raisons.

2. Les flottes ont été recrutées essentiellement parmi les pérégrins et les esclaves. Pour la campagne contre Sextus Pompée (36), Octave affranchit d'un coup 20,000 esclaves (Suét., *Aug.*, 16).

3. Des troupes d'Antoine, Auguste a certainement retenu les trois légions de Crassus, qui se couvraient de gloire sur le Danube. Les autres ont été licenciées, mais sans recevoir d'assignations comme les vétérans d'Octave (Dion, LI, 3-4 : συστρατεύσασι).

30,000 ou 40,000 hommes pour les pertes subies dans les guerres du règne d'Auguste, on retrouve l'effectif de l'armée à la fin du règne : 138,000 hommes environ.

Le point intéressant qui ressort de ce tableau est le renouvellement massif qu'a certainement subi l'armée après la fin des guerres civiles. Le nombre des soldats retenus alors sous les drapeaux a été évalué plus haut à 50,000, et est en tout cas notablement inférieur à 80,000. Les légions étaient, vers 28, toutes sérieusement déficitaires, quelques-unes sans doute squelettiques. Il a fallu un certain temps pour que l'afflux des jeunes classes portât l'effectif à vingt-trois légions complètes : d'où la politique pacifique d'Auguste jusque vers l'an 13 av. J.-C.

La population recensée en 28 av. J.-C. fut de 4,063,000 *libera capita*. Si l'on admet que les garçons de moins de quatorze ans et les filles de moins de douze ans ne sont pas compris dans ce nombre (ce qui est le cas pour les recensements provinciaux, au moins en Syrie), on cotera à environ 1,400,000 le nombre des Romains d'âge militaire. D'après les analogies modernes, le nombre des jeunes gens atteignant l'âge militaire chaque année, la « classe », serait compris entre 1/30e et 1/40e de ce total, soit 35,000 à 40,000.

Auguste dit que 500,000 Romains lui ont prêté le serment militaire en cinquante ou soixante ans (44 av.-14 ap. J.-C.), ce qui donne une moyenne de 9,000 recrues par an, environ un quart de la classe. Si vraiment 50,000 hommes seulement ont été retenus sous les drapeaux en 28 av. J.-C., il aurait fallu environ dix ans, avec cette moyenne, pour porter l'armée à l'effectif que nous constatons pour la fin du règne. Mais j'imagine que, dans les premières années qui ont suivi Actium, le recrutement a été plus intensif, pour se ralentir par la suite.

E. Cavaignac.

J. C. Tarver, *Tibère* : Paris, Payot, 1934, 347 pages.

L'original de l'ouvrage dont la Bibliothèque historique Payot vient d'offrir au public français une traduction soignée a été publié en 1902, à Westminster, chez Archibald Constable. Le livre s'appelait alors *Tiberius the Tyrant*, et il ne différait guère de celui d'aujourd'hui, si ce n'est par l'absence des illustrations. En effet, tout ce que l'auteur a cru devoir ajouter à son œuvre, après trente-deux ans de recherches et de découvertes, ce sont huit gravures, portraits de Tibère pour la plupart. Ce n'est pas beaucoup. Malgré l'intérêt qu'elles peuvent présenter, il y aura certainement des gens pour penser que ces gravures remplacent mal la revision sérieuse du texte que les progrès de notre connaissance du sujet rendaient non seulement souhaitable mais obligatoire.

Il faut pourtant rendre cette justice à M. Tarver, que, son livre n'ayant jamais eu un caractère érudit, il pouvait, jusqu'à un certain point, se dispenser d'en rajeunir la documentation. Bien plus, l'œuvre ayant été conçue comme une interprétation personnelle de l'exposé tacitéen (M. Tarver semble moins familier avec les autres sources, Suétone, par exemple[1]), l'attitude adoptée par l'auteur était peut-être la seule indiquée pour en conserver intacte l'originalité première.

Quoi qu'il en soit, cette interprétation manque souvent de rigueur, si elle ne manque jamais d'agrément. M. Tarver ne semble connaître que Tacite, et il le connaît mal[2]; son sens critique est fin, mais arbitraire. Du moins n'est-il jamais dépourvu d'*humour*. On en jugera d'après ce portrait de Livie, aussi savoureux qu'injuste : « On possède des reproductions des traits de Livie ; son grand nez se montre, à côté du profil d'Auguste, sur les monnaies ; il reste d'elle des bustes et, au moins, une statue. Sa physionomie est celle d'une très belle femme et d'une femme très digne, mais non d'une femme qui riait volontiers ; ses lèvres ont l'air faites pour sourire sur commande, mais point spontanément. On peut conjecturer que ses vertus étaient manifestes au point de constituer un perpétuel encouragement au vice ; que c'était une de ces femmes qui sont plus dangereuses pour la saine moralité qu'un mauvais exemple et dont les règles de conduite ne peuvent manquer de susciter une révolte secrète sinon ouverte » (p. 142). De telles lignes sont plus amusantes que vraies (cf. également le jugement sur Antoine : « un soudard avide », p. 98) ; elles ne sont que trop nombreuses dans *Tiberius the Tyrant*.

Il n'est pas rare non plus qu'afin de librement échafauder les hypothèses qui lui paraissent vraisemblables, M. Tarver fasse fi des textes les plus explicites. Je citerai, au hasard, la page où, en cédant à son hostilité pour Livie, il explique la prolongation de l'exil de Tibère à Rhodes par les intrigues de sa mère favorisant les deux Césars, Gaius et Lucius (p. 160-161 ; cf. Suét., *Tib.*, 11, 5 et 12, 1). Ou ce passage dans lequel, pour excuser la conduite de Germanicus lors de son voyage égyptien, il

1. P. 148, il expose mal les circonstances qui ont accompagné la mort de Drusus l'Aîné : cf. Suét., *Tib.*, 7, 3, et Val. Max., V, 5, 3. — De même, p. 153, les conditions de la retraite de Tibère à Rhodes : cf. Suét., *Tib.*, 10, 2. — Il n'est pas exact que Caligula ait fait détruire « les mémoires » de son prédécesseur (p. 170) : cf. Suét., *Domit.*, 20. — Il n'est pas exact non plus que celui-ci ait formellement adopté celui-là (p. 322) : cf. Suét., *Cal.*, 10, 1; 12, 1. Dion, LVIII, 8, 1.

2. Sans quoi il n'aurait jamais écrit : « Tacite, comme Suétone, semble avoir tiré ses renseignements de trois sources principales : mémoires privés, rumeurs courantes (où nous comprenons les pasquinades et les chansons de circonstance débitées sur la scène) et le compte-rendu officiel des délibérations du Sénat » (p. 231). J'ai consacré au procédé tacitéen des *rumores* quelques pages de mon mémoire : *Tacite et Tibère. Une contribution à la technique du portrait dans l'historiographie latine*, à paraître dans le vol. VI de l'*Ephemeris Dacoromana*, Annuaire de l'École roumaine de Rome.

n'hésite pas à inventer une lettre qui n'a jamais existé : « En visitant l'Égypte, Germanicus, par inadvertance, enfreignit un décret d'Auguste, interdisant à tout sénateur ou chevalier romain d'entrer dans ce domaine privé de l'empereur sans autorisation spéciale. Tibère lui avait écrit pour l'aviser de cette interdiction, mais la lettre arriva trop tard » (p. 267).

L'auteur n'étant apparemment pas un spécialiste de l'histoire ancienne (l'édition anglaise de *Tibère* mentionne, de lui, un *Life and letters of Gustave Flaubert*), il y aurait mauvaise grâce à trop insister sur pareilles libertés. Comme Ihne, comme Beesly, comme Sabine Baring Gould, ce que M. Tarver s'est plu à écrire, c'est un essai psychologique et un plaidoyer en faveur d'une cause qu'il estimait juste. Ne parlons pas du plaidoyer : il est mal informé, il laisse dans l'ombre trop de côtés de l'activité de celui qu'il voudrait faire absoudre. Mais l'essai psychologique n'est pas négligeable. La sympathie qu'éprouve M. Tarver pour son héros lui a permis d'en retracer la figure morale avec une intuition fine et juste. C'est ce qui constitue l'intérêt principal du livre, et qui fera qu'il sera lu avec profit par cette partie du public, qui ne s'intéresse au passé qu'à travers les vicissitudes de quelques grandes personnalités.

D. M. Pippidi.

E. Ciaceri, *Tiberio successore di Augusto* : Milano & Roma, Soc. anon. editrice « Dante Alighieri », 1934, xi-335 pages in-4°.

Le chemin par lequel le dernier en date des historiens de Tibère est allé à la rencontre de son héros mérite d'être relevé. Car ce n'est pas un élan irréfléchi qui a déterminé le choix de M. Ciaceri, ou une pensée indifférente ; mais un lent acheminement qui va de l'hostilité à l'amour. On dirait presque une conversion.

Pour autant que je sache, la première prise de contact date de 1898. En cette année lointaine, M. Ciaceri publiait à Catania un livre, *Le vittime del despotismo in Roma nel I secolo dell' Impero*, qui n'était pas sans précédent dans la tradition littéraire du Haut-Empire. Au temps de Trajan, déjà, Fannius s'était proposé la tâche pieuse de transmettre à la postérité les *exitus inlustrium virorum*, victimes des Césars. Comme ce contemporain de Tacite, M. Ciaceri se montrait humble devant la mémoire des martyrs et dur envers les tyrans. Personne n'était excepté, Tibère pas plus qu'un autre.

Un travail plus récent de notre auteur, concernant le même empereur, témoigne à son égard d'une attitude plus compréhensive, donc plus favorable. Le mémoire *L'imperatore Tiberio e i processi di lesa maestà* (*Processi politici e relazioni internazionali*, Roma, 1918, p. 249-308), où M. Ciaceri s'était donné pour but de déterminer juridiquement

la responsabilité de Tibère dans les procès les plus sanglants de son règne, finit sur la constatation que la tradition ancienne hostile à ce prince ne résiste pas à un examen critique sérieux. D'ici jusqu'à lui rendre justice entière, en reconnaissant les mérites éminents de sa personne et l'importance singulière de son règne, la distance n'était pas grande. Et voici que M. Ciaceri vient de la franchir en faisant, dans *Tiberio successore di Augusto*, l'éloge le plus catégorique de l'empereur méconnu.

N'étant pas suspect de sympathie préconçue à l'égard du fils de Livie, ayant mis trente ans à mûrir son sujet, le savant professeur de Naples pouvait paraître l'homme choisi par la Providence pour nous donner ce que nous étions depuis toujours à attendre : une ample monographie du règne de Tibère, basée sur l'examen critique des sources anciennes autant que sur les contributions que, depuis un siècle environ, philologues et historiens n'ont pas cessé d'accumuler. L'entreprise n'était pas mince, mais elle valait la peine d'être tentée. M. Ciaceri n'a pas reculé devant la tâche ; il a droit à notre reconnaissance. Quant à dire que son œuvre répond à notre attente, hélas ! non.

Ce n'est pas que le livre soit négligeable. Bien conçu, bien écrit, il renferme des chapitres dont toute recherche future pourra tirer profit. Les sources anciennes sont bien utilisées, et d'une manière plus complète que dans le livre de M. Marsh, par exemple (il s'en faut pourtant, et de beaucoup, qu'elles soient épuisées : les inscriptions, notamment, et les monnaies. Et comment expliquer que M. Ciaceri n'ait jamais entendu parler des édits alexandrins de Germanicus?).

En échange, si l'on excepte l'*Histoire* de Dessau, celle de Schiller, l'*Augustus* de Gardthausen, les *Beiträge* de Lang, le livre de M. Marsh et l'article de Gelzer dans la *R.-E.* (quelques autres travaux encore, dans le chapitre sur la Constitution d'Auguste), on peut dire que l'utilisation de la bibliographie moderne du sujet est nulle. M. Ciaceri ne cite en général pas ses devanciers, ni pour leur emprunter des résultats, ni pour les combattre. Une sorte d'incuriosité à l'égard de ce que d'autres, avant lui, ont pu penser des mêmes problèmes le fait passer sous silence les apports les plus notables. Ce qui est plus grave, c'est que, plus d'une fois, il ne donne même pas l'impression de soupçonner les discussions auxquelles certains sujets ont pu donner lieu.

Pour ne citer que quelques exemples, je dirai qu'en faisant le récit des campagnes de Germanicus (p. 153 et suiv.), M. Ciaceri se contente de traduire Tacite. Personne n'ignore cependant que les Allemands ont consacré toute une littérature à vérifier l'exposé de l'historien latin et à en relever les erreurs. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si, pour M. Ciaceri, le désastre de Varus, qui date de l'automne 9, a suivi de « peu de jours » l'entrée de Tibère à Rome après la première grande victoire dal-

matique, qui est de l'hiver 8-9 ap. J.-C. (p. 53) ; si d'une campagne de Tibère en Germanie, au cours de cette même année, il n'est pas question ; si le triomphe pannonien du prince est daté du 23 octobre de l'an 11 (p. 53 ; cf. p. 141). Il n'y a pas lieu d'être surpris si les informations de M. Ciaceri concernant la politique de Tibère sur le Bas-Danube finissent là où finissent les données de Tacite : aux machinations de Rhescuporis et à la rébellion thrace (cf. Parvan, *I primordi della civiltà romana alle foci del Danubio*, *Ausonia*, X, 1921, p. 187-209 ; *Getica*, Bucarest, 1926, p. 100 et suiv.).

Ce mépris du détail et de la précision n'est du reste pas restreint au seul domaine militaire. On aurait beau chercher chez M. Ciaceri une discussion des abus commis par Germanicus, lors du couronnement du roi Artaxias, en faisant frapper une monnaie à son effigie, ou par son voyage égyptien (p. 171). J'ai déjà dit que les deux édits de ce prince adressés aux habitants d'Alexandrie ne sont pas rappelés ; il en est de même de la discussion suscitée par ses distributions de blé à la population besogneuse, et qui a mis aux prises feu Cichorius et M. Wilcken.

D'autres omissions sont moins choquantes, mais, à vrai dire, non moins graves. M. Ciaceri ignore l'inscription de Volsinii, concernant Séjan, publiée il y a trente et un ans par M. Gabrici (*Not. Scavi*, 1903, p. 166) ; c'est pourtant elle qui fournit les informations les plus sûres que nous ayons sur les origines du ministre (cf. Cichorius, *Zur Familiengeschichte Seians*, *Hermes*, XXXIX, 1904, p. 461-471). Il ignore ou il passe sous silence le fragment d'annales d'Ostie concernant l'enterrement de Tibère et quelques événements importants de son règne (cf. Calza, *Not. Scavi*, 1917, p. 180-195 ; Paribeni, *Boll. Com.*, 1916, p. 208-227 ; Cumont, *C. R. A. I.*, 1917, p. 327). Il ignore ou il passe sous silence l'important mémoire de M. Carcopino sur l'Archigalle et ses conclusions intéressant l'histoire des années de Capri (*Attideia* II, *Mél. d'arch. et d'hist.*, XL, 1923, p. 237-324) ; les clartés projetées sur les événements de la frontière parthe par la thèse de M. Täubler, *Die Parthernachrichten bei Josephus*, Berlin, 1904 ; la discussion de M. Ihm au sujet de la *Villa Ionis*, et non *Iouis*, comme notre auteur l'appelle à tort (*Die sogenannte « Villa Iouis » und andere Suetoniana*, *Hermes*, XXXVI, 1901, p. 286-304) ; le pénétrant article de M. Charlesworth sur la contradiction entre Tacite et Suétone à propos de la date du bannissement d'Agrippine (*The banishment of the elder Agrippina*, *Class. Review*, XVII, 1922, p. 260 et suiv.).

Ailleurs encore, la méconnaissance des travaux de ses prédécesseurs fait commettre à M. Ciaceri des erreurs qu'il aurait, autrement, évitées. Comme lorsqu'il écrit (p. 11) que, sous Auguste, le Sénat : « continuava a restare fuori... da ogni incombenza in tutto ciò che riguardasse gli eserciti » ; ce qui est sans doute faux, au moins pour les questions de

finances : Abele, *Der Senat unter Augustus*, Paderborn, 1907, p. 16 et suiv. Ou lorsque, se proposant d'interpréter la phrase de Tacite, VI, 17, à propos de la crise économique de l'année 33 : « ad hoc senatus praescripserat, duas quisque faenoris partes in agris per Italiam conlocaret, debitores totidem aeris alieni statim solverent », il écrit : « onde lo stesso Senato prescrisse che i creditori prendessero due parti del denaro prestato in terreni d'Italia ». Ce qui est une erreur manifeste, le texte reproduit signifiant non pas que les créditeurs fussent astreints à accepter des terrains jusqu'à la concurrence de deux tiers de leurs créances, mais qu'ils étaient tenus d'engager deux tiers de leurs capitaux dans l'achat de terres (cf. Mommsen, *Boden- u. Geldwirtschaft der röm. Kaiserzeit*, *Ges. Schriften*, V, p. 595, note 2 ; A. Oliva, *La politica granaria di Roma antica...*, Piacenza, 1930, p. 256).

Il n'entre pas dans mon intention de donner un relevé complet des passages où la documentation de M. Ciaceri s'avère lacunaire ; il serait long. J'ai voulu seulement illustrer par quelques exemples les dangers d'une méthode qu'il a, je n'en doute pas, délibérément choisie. Au demeurant, ce ne sont pas non plus les seuls points où je m'éloigne de l'opinion du savant napolitain. Pour m'en tenir aux plus importants, je dirai que je ne partage pas sa crédulité au sujet de la mort de Drusus, fils de Tibère, et de la conjuration de Séjan, ni sa manière de concevoir l'attitude du vieux monarque à l'égard du problème de la succession. Il y a, sur ce point, entre Tibère et son prédécesseur, une opposition qui n'aurait pas dû échapper à M. Ciaceri, et sur laquelle je me propose de revenir ailleurs.

Un appendice du livre est consacré à l'examen des notices bien connues de Tertullien (*Apolog.*, V, 2 ; XXI, 24), selon lesquelles Tibère aurait fait auprès du Sénat une démarche tendant à obtenir la reconnaissance, par ce corps, de la divinité du Christ ; le Sénat aurait refusé et l'empereur se serait contenté de menacer de son courroux les persécuteurs des Chrétiens. Le point de départ de cet *excursus* est fourni par un article de M. Giovanni Papini, *Il Cesare della Crocifissione*, *Nuova Antologia*, 1934, p. 40 et suiv., où l'illustre écrivain s'avoue prêt à croire à la véracité de ces informations. « Da parte mia — écrit M. Ciaceri, p. 326 — dopo aver cercato di mettere in luce in tutti i modi e con studio appassionato l'opera del grande Imperatore romano, ben fortunato mi sarei reputato ove avessi creduto potere in qualche modo indicare che l'ultimo e maggiore suo merito sarebbe stato quello d'essersi mostrato disposto a riconoscere la divinità di Cristo e d'aver vietato la persecuzione dei suoi discepoli. » Malgré ces dispositions favorables, et malgré les traits *chrétiens* qu'il croit déceler dans la nature de l'empereur (p. 322 ; cf. Suétone, *Tib.*, 69 : *circa deos ac religiones neglegentior*), M. Ciaceri n'estime pas possible d'ajouter foi à la tradition recueillie par

Tertullien, pour la bonne raison qu'elle lui paraît postérieure au règne de Titus. Ce n'est pas moi qui le contredirai sur ce point. J'observerai seulement que, cette fois encore, le manque d'information nuit à la vigueur de sa démonstration. Il aurait dû se douter, en tout cas, que la tradition en question est étroitement liée à la croyance en l'existence des *Acta Pilati*. Les premières mentions de ces Actes apparaissant chez Justin (*I*re *Apolog.*, 35, 9 ; 48, 3), il faut croire que la légende qui nous intéresse, et qui les présuppose, a dû se faire jour dans les années qui vont de Justin à Tertullien. Par ailleurs, dans deux articles différents publiés en 1929 (*Jean-Baptiste et Jésus suivant Josèphe*, *Amalthée*, vol. II, p. 324-325, et *Une séance du Sénat sous Tibère*, *Ibid.*, p. 342-343), Salomon Reinach a exprimé l'hypothèse que ce qui aurait donné le branle aux imaginations ce serait un passage de Suétone (*Tib.*, 31), où, à propos d'une affaire non spécifiée, il est dit : « cum senatus consultum per discessionem forte fieret, transeuntem eum (sc. Tiberium) in alteram partem, in qua pauciores erant, secutus est nemo ».

Je n'y crois pas, pour ma part (la phrase du biographe ayant pu, tout au plus, paraître appuyer une légende déjà constituée). Encore fallait-il la rappeler.

D. M. Pippidi.

G. Drioux, *Les Lingons. Textes et inscriptions antiques.* Répertoire établi par G. Drioux (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Textes d'étude, 2) : Paris, Belles-Lettres, 1934, un vol. petit in-8°, IV-288 pages.

M. l'abbé Drioux, qui, au début de cette année, a présenté à la Faculté des lettres de Strasbourg, comme thèse principale de doctorat, une très bonne étude sur les *Cultes indigènes des Lingons. Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme*, y a joint, comme thèse secondaire, un travail, d'inspiration voisine, relatif aux sources de l'histoire de cette cité gauloise, puis gallo-romaine, *Les Lingons. Textes et inscriptions antiques.* Il y rappelle, au début d'une note préliminaire, que le regretté Camille Jullian posait, il y a quinze ans, dans la *Revue des Études anciennes* (1919, p. 259), la question : « Faut-il refaire le *Corpus* de la Gaule? », et qu'il n'entendait pas, par la réfection du *Corpus*, la réédition d'un simple recueil épigraphique, mais l'établissement, par cités, d'un inventaire plus compréhensif : textes littéraires et épigraphiques, monuments de pierre et de métal, menus objets classés suivant le lieu de la découverte, trouvailles monétaires, tables et cartes. C'est à l'établissement d'une partie de ce vaste répertoire que M. Drioux s'est attaché dans le livre présenté ici. Il y a réuni, d'une part, les textes des auteurs anciens, de l'autre, les inscrip-

tions, aussi bien celles du territoire même des Lingons que celles du dehors qui les mentionnent expressément ou qui touchent à leurs institutions. Tout texte capable de jeter quelque lumière sur l'histoire ou la géographie de ce peuple a été jugé à sa place dans le recueil. Assurément, tous ceux qui s'appliquaient à la Gaule en général n'y ont pas été accueillis ; mais, chaque fois qu'un texte vise d'une façon précise *omnes civitates, omnes primores Galliae*, il l'a été. On voit l'économie, parfaitement justifiée, de ce *Corpus*. En définitive, précieux répertoire, qui ne prétend nullement donner une « histoire » des Lingons, mais les sources de cette histoire. On souhaiterait, comme à propos de la thèse principale de M. Drioux, qu'il trouvât de nombreux imitateurs pour les autres cités de la Gaule.

J. Zeiller.

Paléographie.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique, volume I : *Catalogue des manuscrits conservés à Namur*, par Paul Faider, avec la collaboration de F. Courtoy, J. Schmitz, E. Voosen et H. Moretus-Plantin : Gembloux, 1934, 585 pages in-8°.

Avec ce volume s'ouvre le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*, belle entreprise destinée à faire le pendant de la collection française et que M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, a la lourde charge de diriger.

Les manuscrits de Namur ici décrits appartiennent à plusieurs établissements : Musée archéologique (fonds de la ville et fonds de la Société archéologique), Évêché (fonds du chapitre cathédral et fonds du musée diocésain), Grand Séminaire, collège Notre-Dame-de-la-Paix et bibliothèque des Belles-Lettres, couvent des sœurs de Notre-Dame. Ils sont de sujets et d'époques très divers. L'antiquité classique latine n'y est pas représentée ou si peu que rien, mais la littérature latine patristique et celle du Moyen Age y offrent une riche moisson, d'autant plus précieuse que dans de nombreux cas il est possible de savoir que les manuscrits proviennent de telle abbaye de la région et y ont été exécutés.

M. P. Faider n'a pas manqué de dégager, dans les introductions substantielles qu'il a placées en tête de chacune des sections de son catalogue, les faits historiques qui permettent de reconstituer, au moins en partie, l'activité des *scriptoria* de ces monastères, de donner en tout cas une idée de l'importance de leurs « librairies ». Citons l'abbaye de Saint-Hubert, de l'ordre de Saint-Benoît, l'abbaye de Floreffe, de l'ordre de Prémontré, l'abbaye du Jardinet près de Walcourt, de l'ordre de Cîteaux, l'abbaye de Saint-Gérard (primitivement Saint-Pierre) de Brogne, une des rares bibliothèques monastiques de Belgique, dont il existe un catalogue antérieur à 1200.